

DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance ordinaire du 23/04/2026

Délibération numéro :

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 11

Nombre de suffrages exprimés 10

Abstention(s)

Date de convocation 17/04/2026

VOTES

Pour : 10

Contre : 0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	84 602,07	0,00	63 170,25	0,00	147 772,32
Opérations exercice	33 027,47	59 369,04	25 307,36	13 241,95	58 334,83	72 610,99
Total	33 027,47	143 971,11	25 307,36	76 412,20	58 334,83	220 383,31
Résultat de clôture		110 943,64		51 104,84		162 048,48
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	110 943,64	0,00	51 104,84	0,00	162 048,48
Résultat définitif		110 943,64		51 104,84		162 048,48

Jean PELLEGRIN se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean PELLEGRIN, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Jean PELLEGRIN, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LE FUGERET

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026

Date de réception de l'AR: 27/04/2026

Copyright A.

004-210400909-DE_025_2026-DE
A G E D I